

CAPD du 21 novembre 2019

Déclaration liminaire du SE-Unsa

Mme l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD

La formation est un des sujets de notre cœur de métier, elle est pourtant le plus souvent subie alors qu'elle devrait être un levier de développement professionnel. Partant de ce constat, la réforme de la formation a débuté mi-mai, et la première pierre a été posée le 17 septembre avec la présentation au Comité technique ministériel du schéma directeur de la formation continue. Mais de ce schéma, en passant par le plan académique de formation, pour arriver à des formations adaptées et efficaces pour tous les personnels, le chemin est long...

Le SE-Unsa a déjà obtenu la création d'un conseil académique de formation. Cette instance est le moyen de permettre aux représentants des personnels de rencontrer et d'échanger avec l'ensemble des acteurs responsables de la formation, tous autour d'une même table, sans que l'un puisse renvoyer la balle dans le camp de l'autre. C'est donc créer du dialogue social avec les syndicats à l'heure où la fonction publique veut réduire les instances de dialogue social. Pour le SE-Unsa, c'est pouvoir s'assurer que la formation soit réellement interdegré, intercatégorielle et dans une logique de continuum de formation.

Si le SE-Unsa dénonce la restriction des animations pédagogiques aux enseignements du français et des mathématiques, il approuve l'élargissement des thématiques proposées dans le PAF. On y retrouve les problématiques liées au climat (inexistantes l'année dernière), à l'école inclusive (7 formations sur les 16 proposées), au climat scolaire, à la formation des directeurs, autant de sujets qui font l'actualité de la rentrée. Pour le SE-Unsa, il faut encore progresser sur le décloisonnement :

- entre le premier et le second degré (dans les formations sur les « dys » ou « eip » par exemple) ;
- en inter-catégoriel (entre enseignants, CPE, PysEN, assistants sociaux, infirmiers...);
- entre formation initiale et continue avec tout l'apport pour les équipes du travail des stagiaires pour leurs mémoires ou encore la possibilité de profiter ensemble de conférences et séminaires dans les Inspé et leurs réseaux d'antennes départementales.

Il est regrettable que les chargés d'école n'aient pas accès à la formation continue des directeurs alors même que ces derniers sont demandeurs de plus de formation.

Le grand oublié du PAF reste la formation aux techniques d'information et de communication numériques. Alors même que notre société se développe autour des outils numériques et que de nombreuses écoles s'équipent en conséquence, la formation des enseignants reste un enjeu majeur pour le développement de ces compétences et de leur transmission aux élèves.

Nous tenons aussi à vous alerter sur les ordres de mission qui sont parfois envoyés tardivement. Or pour les formations prévues le mercredi, les personnels ont besoin de s'organiser et n'ont pas toujours la possibilité de le faire rapidement. De plus, lorsque ces formations sont annulées, ces mêmes personnels sont, dans certains cas, prévenus la veille pour le lendemain, les annulations étant envoyées aux écoles et non aux principaux intéressés. Là encore, les délais sont trop courts pour changer d'organisation, organisation qui peut être coûteuse, en cas de garde d'enfants par exemple. Nous demandons, dans la mesure du possible, de prévenir directement les collègues concernés et dans de meilleurs délais.

Toujours concernant la formation, le SE-Unsa souhaite revenir sur le compte personnel de formation et sur la circulaire académique de mise en œuvre. Le CPF ouvre de vraies possibilités aux personnels ayant des projets d'évolution professionnelle. Contrairement au congé de formation, les personnes visées sont, entre autres, celles

qui envisagent une transition professionnelle que ce soient dans le secteur public ou privé, dans la création ou la reprise d'entreprise. Au niveau départemental, le SE-Unsa souhaiterait savoir comment sera mis en place ce CPF. Un rendez-vous avec le RH de proximité est-il conseillé, voire nécessaire, pour s'engager dans la procédure ? Quels seront les critères retenus pour départager les dossiers ? Quel sera le budget octroyé au CPF ?

Au sujet de la direction d'école, suite aux nombreuses expressions et interventions du SE-Unsa demandant des mesures d'urgence et un calendrier affiné et consolidé pour l'agenda social, le ministre est revenu devant le Comité technique ministériel le 13 novembre. Il a reprécisé les échéances et les sujets de l'agenda social et complété ses annonces du mois d'octobre par des mesures immédiates. Sur la période novembre-février, se tiendront des réunions de directeurs volontaires animés par les IEN sur l'exercice de la fonction, malheureusement un mercredi : une fois de plus sur leur temps personnel. Le SE-Unsa demande qu'elles aient lieu sur les 24h ou qu'elles soient décomptées des animations pédagogiques.

Revenons sur les nouvelles mesures immédiates. Le ministre de l'Education Nationale demande un moratoire des enquêtes jusqu'aux vacances avant des mesures d'allègements administratif au mois de janvier. En effet, les directeurs nous ont fait remonter le nombre trop important d'enquêtes envoyées aux écoles qui s'ajoutent à la liste des comptes-rendus et remontées qui doivent être renvoyées pour les réunions et les actions menées dans les écoles, autant de tâches administratives qui alourdissent leur quotidien sans aucun bénéfice pour le fonctionnement de l'école. A la demande du SE-Unsa, M. Blanquer octroie un jour de décharge de direction supplémentaire avant les vacances tout en garantissant la continuité du service. Nous demandons à ce que le choix du jour se fasse en adéquation avec les directeurs afin qu'il corresponde au mieux à leurs besoins. Nous demandons aussi à ce que les chargés d'école puissent en bénéficier. Enfin nous demandons à ce que cette initiative puisse se répéter dans l'année, en fonction des besoins ponctuels des directeurs et à leur demande. Pour finir, nous souhaiterions connaître les modalités de mise en place des comités de suivi départementaux auxquels les organisations syndicales représentatives doivent participer.

De plus, nous réitérons notre demande à ce que les réunions de directeur se tiennent sur le temps scolaire et à ce que des réunions entre pairs leur soient proposées afin de les sortir de leur isolement.

Le SE-Unsa prend acte de l'implication du ministre et accueille positivement qu'il ait entendu la nécessité de compléter les annonces du 3 octobre par des mesures d'urgence. Celles-ci ne pourront pas répondre aux attentes fortes des directeurs d'école mais peuvent contribuer dans l'immédiat à apaiser un quotidien trop souvent intenable. Au-delà de ces mesures d'urgence, le SE-Unsa continue de porter des revendications visant à donner un véritable statut fonctionnel aux directeurs d'école ainsi que la reconnaissance qui leur est due, du temps de décharge supplémentaire dédié à leur fonction et l'aide administrative dont ils ont besoin. Le SE-Unsa demande de construire dès maintenant des solutions au besoin d'assistance administrative qui ne nécessite pas d'attendre les réponses au questionnaire ou l'agenda social pour être identifié. L'embauche d'emplois civiques, déjà en cours dans de nombreuses écoles, ne peut être une réponse acceptable face aux besoins. L'aide administrative doit se faire par du personnel formé, présent au-delà d'une seule année scolaire si l'on ne veut pas alourdir une fois de plus les tâches incombant à la direction d'école.

Lors de la rentrée 2019, les évaluations nationales CP/CE1 ont de nouveau été mises en place. Si l'on ne peut que se féliciter des améliorations apportées au dispositif, la communication du ministre de l'Education Nationale nous laisse perplexe : « Le niveau remonte ! ». La prudence reste de mise quant à l'interprétation de ces résultats, l'objectif étant de déceler les élèves susceptibles de rencontrer des difficultés dans les apprentissages mener dans ces classes et non d'évaluer les acquis de chaque élève. En conséquence, elles ne peuvent pas servir à mesurer l'évolution du niveau global d'une année sur l'autre et ne doivent être, en aucun cas, le faire valoir d'une politique ministérielle.

Hier, mercredi 20 novembre, plusieurs organisations syndicales dont le SE-Unsa ont appelé à se mobiliser pour dénoncer les conditions travail chaotiques des AESH depuis la rentrée. De nombreuses revendications seront portées lors de l'audience prévue la semaine prochaine en lien avec leur statut, leur reconnaissance, leur temps de travail mais aussi leur formation qui doit être de qualité, sur le temps de travail, initiale, continue, spécifique et qualifiante. Alors que le nouveau cadre réglementaire prévu par la circulaire de juin devait sécuriser et reconnaître

ces personnels, c'est trop souvent l'inverse qui se produit. Cette circulaire est détournée de ses objectifs : non-respect des 5 semaines reconnaissant le travail invisible, augmentation du temps de travail sans revalorisation du salaire, obligation de formation pendant les vacances et hors-temps scolaire. Aussi le SE-Unsa demande la réouverture des discussions sur la circulaire et sa réécriture.

Nous concluons sur le projet de réforme des retraites. Le SE-Unsa n'a pu que constater, lors de la réunion du 7 novembre, l'absence de mesures concrètes qu'il avait demandées pour attester de l'engagement de l'exécutif. Le président et le gouvernement ont d'ores et déjà reconnu que les enseignants seraient largement perdants dans un système unique qui substituerait la prise en compte de toutes les rémunérations sur l'ensemble de la carrière au calcul de leur retraite sur l'indice détenu au cours des six derniers mois. Ils ont aussi reconnu le décrochage des salaires des enseignants par rapport à des corps équivalents de la fonction publique et aux enseignants des autres pays européens. Malgré tout, les engagements à revaloriser ne se concrétisent pas. C'est pourquoi, le SE-Unsa appellent les personnels enseignants, d'éducation et les psychologues de l'Éducation nationale à se mettre en grève et à manifester le jeudi 5 décembre 2019 pour exiger des rémunérations qui reconnaissent enfin leurs métiers et leur garantissent le maintien de leur niveau de pension dans un futur système universel de retraites.